

Mairie
FRANGY EN BRESSE
711330

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi **25 mars 2016** à 20 H 30 sous la présidence de Patrick GUILLOT, Maire

Excusés : Jean-Pierre BUGUET et Yoann TAVERNIER

Secrétaire de séance : Josette COMBETTE.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte-rendu de la séance précédente.
- Adopte en 1^{ère} lecture et à l'unanimité, le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 535.000 € pour la section de fonctionnement et 253.400 € pour la section d'investissement.
Adopte le budget annexe du bar/restaurant qui s'équilibre à la somme de 210.000 € en investissement et 3.600 € en fonctionnement.
Le budget d'assainissement qui s'équilibre à la somme de 40.000 € pour la section d'investissement et 10.200 € pour la section d'exploitation est également adopté.
- Décide de maintenir pour 2016, les taux de fiscalité locale directe.
- Décide de créer un emploi aidé sous la forme d'un contrat d'avenir, à temps complet à compter du 1^{er} mai prochain suite au départ volontaire de M. Guy PERNIN.
- Décide l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées de chemins communaux et sollicite du Conseil Départemental une aide financière afin de mener à bien ce projet.
- Accepte la résiliation du bail de location de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'ancienne école du hameau des « Bretins » de Mlle Karine PLISSONNIER à la date du 31 mai 2016.
- Accepte les devis pour la réalisation des travaux sur l'ensemble des 5 parcelles du lotissement et décide d'imposer aux acquéreurs un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte de vente pour que la construction soit réalisée.
- Discute des tarifs de location qui pourraient être pratiqués suite à la restructuration de la maison Pargaud.
- Entend le compte rendu des réunions du SICED (07 mars), SIA Seille/Seillette et Brenne (16 mars), SIE Seillette (23 mars), Communauté de Communes (22 mars), SIVOS et conseil d'école.
- Fixe au vendredi 22 avril 2016 la prochaine réunion.

La Secrétaire :

Le Maire :